



Communiqué de presse commun

Zurich, le 17 mai 2022

Embargo: mardi 17 mai 2022 à 14 h

Excédents d'azote: la Confédération doit soutenir les exploitations tournées vers l'avenir

Les émissions d'azote nuisent à la biodiversité, à la qualité de l'air, à celle de l'eau et donc à nos moyens de subsistance. Elles influencent négativement le climat et la santé des êtres humains et des animaux. L'étude publiée aujourd'hui pour le compte des organisations environnementales sur les émissions d'ammoniac dans certains cantons montre l'importance d'agir de façon déterminée. Une agriculture adaptée au site peut permettre de réduire efficacement la quantité d'ammoniac dans l'environnement. Pour y parvenir, la politique agricole doit être cohérente et les exploitations tournées vers l'avenir soutenues de manière ciblée.

- Les émissions d'ammoniac restent à un niveau élevé néfaste pour l'environnement. C'est ce que révèle une étude sur l'ammoniac réalisée pour les organisations environnementales. L'analyse a porté sur la situation dans neuf cantons, dans lesquels l'élevage animal est particulièrement intensif (ZH, LU, BE, ZG, FR, TG, SG, AR, AI). Bien que le problème soit reconnu dans la plupart des cantons examinés et que des plans de mesures onéreux aient en partie été élaborés, les objectifs de réduction cantonaux et nationaux ne sont (et de loin) pas atteints dans les cantons analysés.
- Pour réduire efficacement les émissions d'ammoniac, les cantons doivent assumer leur responsabilité de mise en œuvre de manière plus conséquente. Il est également nécessaire d'encourager la production et la consommation de protéines végétales. La

Confédération devrait créer un fonds de soutien pour les exploitations agricoles qui souhaitent arrêter l'élevage animal ou réduire la densité du bétail pour se concentrer davantage sur la production de calories végétales pour l'alimentation humaine. Les subventions versées par l'Etat et qui encouragent directement ou indirectement les excédents d'azote doivent par ailleurs être abolies ou repensées. Il s'agit par exemple de cesser de promouvoir la consommation de viande, de produits laitiers et d'œufs.

Citations:

Kurt Eichenberger, directeur de projet de comparatif intercantonal de l'ammoniac au WWF Suisse:

«Le rapport montre que presque tous les cantons ne font pratiquement pas de progrès dans la réduction des émissions d'ammoniac, et ce malgré d'onéreux programmes d'utilisation durable des ressources payés par la Confédération. . La Confédération et les cantons devraient aborder le problème à la racine et soutenir les exploitations qui souhaitent abandonner l'élevage de bétail pour passer à la production végétale.»

Marcel Liner, responsable de la politique agricole à Pro Natura:

«Nous saluons le fait que le Conseil fédéral ait reconnu l'urgence de la situation et qu'il ait défini des objectifs de réduction sérieux en ce qui concerne les excédents d'engrais. Ces mesures doivent maintenant être mises en œuvre de manière efficace dans les cantons.»

Patrik Peyer, directeur de projet Agriculture chez BirdLife Suisse:

«L'effet fertilisant de l'ammoniac a des conséquences graduelles dévastatrices pour la forêt et d'autres biotopes indispensables aux humains et aux animaux. L'ammoniac nuit ainsi à la biodiversité et est en partie responsable de la disparition massive des insectes..»

Martin Forter, Médecins en faveur de l'environnement, AefU:

«L'ammoniac provoque entre autres de l'asthme et des maladies pulmonaires.»

Il est temps de prendre des mesures efficaces

Les organisations environnementales saluent le fait que la Confédération entende désormais réduire sérieusement les émissions d'ammoniac particulièrement nocives. Nous pourrions réaliser ces objectifs si nous veillons à ce que l'agriculture soit adaptée aux sites et utilise efficacement les ressources, comme le stipule en principe l'art. 104a de la Constitution fédérale depuis l'automne 2017.

La condition est toutefois d'aménager la politique agricole de manière cohérente. Les subventions provoquant directement ou indirectement des excédents et des émissions d'azote doivent être supprimées. Les pâturages suisses peuvent être exploités de manière judicieuse, c'est-à-dire avec un nombre d'animaux nourris uniquement avec le fourrage produit dans la

région. Nous devrions également exploiter nos terres arables de manière plus efficace, c'est-à-dire pour produire des aliments destinés directement à l'alimentation humaine. Ainsi nous augmentons la sécurité alimentaire. Notre viande doit provenir essentiellement de ruminants élevés et nourris sur les pâturages, sans fourrage importé. Il convient également de soutenir les exploitations tournées vers l'avenir. Pour cela, la Confédération doit créer un fonds de soutien pour les agricultrices et les agriculteurs qui souhaitent abandonner l'élevage de bétail ou réduire la densité du bétail pour se concentrer davantage sur la production de calories végétales pour l'alimentation humaine.

Des millions de francs d'argent public gaspillés

Ces dernières années, tant au niveau fédéral que cantonal, des millions de francs d'argent public ont été investis dans des mesures techniques destinées à corriger et à éviter les dommages causés à l'environnement en raison de cheptels trop gros. C'est notamment le cas du financement de l'utilisation de pendillards, des aides financières pour la transformation d'étables ou de la couverture des réservoirs à lisiers. Ces mesures ont eu des effets positifs, comme le montre l'exemple du canton de Zoug. Parallèlement toutefois, ces efforts ont été réduits à néant par les incitations contradictoires en matière de politique agricole, à l'image de la promotion à la vente de produits laitiers, de viande et de fromage ou des allègements douaniers pour le fourrage concentré importé. Ces incitations contradictoires favorisent les excédents d'ammoniac. Il est donc peu surprenant que les progrès en matière de réduction soient au point mort depuis des années. Il faut en outre souligner que cette réduction nécessaire des émissions d'ammoniac concerne l'ensemble de la société et qu'elle ne peut pas être imputée exclusivement au secteur agricole. Il faut donc aussi prendre des mesures au niveau du commerce et de la consommation.

Informations supplémentaires:

- Rapport sur l'ammoniac avec analyses des différents cantons examinés
- Galerie de photos

Glossaire:

Azote: l'azote est un nutriment indispensable pour tous les organismes vivants. L'utilisation d'engrais azotés minéraux et organiques pour augmenter les rendements est une pratique courante dans l'agriculture. Sur ce plan, le point décisif est de s'en servir raisonnablement, conformément aux besoins et en tenant compte de la nature du site. En effet, les émissions d'azote sous forme d'ammoniac nuisent au climat, à la qualité de l'air et à la biodiversité. Sous forme de nitrate, elles polluent la nappe phréatique et notre eau potable.

Ammoniac : l'ammoniac est surtout une conséquence de l'élevage, par la transformation de l'urée et des protéines contenues dans le lisier et le fumier. La plupart de ces émissions sont le fait de l'élevage de bovins, en particulier pour la production laitière, mais aussi pour celle de viande. L'épandage de lisier, de fumier et de résidus de fermentation libère de grandes

quantités d'ammoniac dans l'atmosphère. Il parvient alors dans des écosystèmes délicats, où il nuit à la biodiversité en raison de son effet eutrophisant et acidifiant.

Contacts:

Pierrette Rey, Responsable de la communication Suisse romande, pierrette.rey@wwf.ch, 79 662 47 45

Marcel Liner, responsable de la politique agricole, Pro Natura, marcel.liner@pronatura.ch, 061 317 92 40

Patrik Peyer, directeur de projet Agriculture, BirdLife Suisse, patrik.peyer@birdlife.ch, 079 810 04 80

Martin Forter, Médecins en faveur de l'environnement AefU, martin.forter@aefu.ch, 061 691 55 83